

**MAIRIE  
DE  
BANDOL  
83150**

SERVICE : POLICE MUNICIPALE  
RÉF. : AP/

**ARRETE DU MAIRE**  
**TEMPORAIRE**

N° 197

**RÈGLEMENTATION DE LA CIRCULATION  
LIVRAISON DE MATERIAUX  
585, CHEMIN SAINT-MARC  
POINT P**

**DEROGATION**

NOUS, Jean-Paul JOSEPH, Maire de Bandol,  
VU le code de la route,  
VU le code de la voirie routière,  
VU le code général des collectivités territoriales,  
VU notre arrêté ministériel du 20 Octobre 2008 relatif à la signalisation temporaire,  
VU notre arrêté n° 92 du 17 Février 2015 réglementant la circulation routière, le stationnement et ses modificatifs,  
VU la demande datée du **27 mai 2020** de M. Denis ISNARD Tel : 06.11.50.44.77 pour la Société POINT P –  
sise : RD 559 - Quartier la Garduère – 83150 BANDOL (courriel : stephane.potiquet@pointp.fr)  
CONSIDÉRANT qu'il nous appartient de prendre toutes les mesures de sécurité à l'occasion de la livraison de matériaux

**– A R R E T O N S –**

ARTICLE 1° : Par dérogation à notre arrêté n°92 du 17 février 2015, les véhicules poids-lourds de la société précitée supérieurs à 9 tonnes et dont le PTAC n'excède pas 19 Tonnes sont exceptionnellement autorisés à se rendre au n°585, Chemin Saint Marc pour la livraison de matériaux.

**DU LUNDI 08 JUIN 2020 AU VENDREDI 12 JUIN 2020**

ARTICLE 2° : La signalisation temporaire relative à cette réglementation sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux, qui est et demeure, entièrement responsable de tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait de son chantier.

ARTICLE 3° : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon - 5, rue Racine - BP. 40510 - 83041 TOULON CEDEX 09.

ARTICLE 4° : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire de la Police Nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié selon la législation en vigueur.

Fait à Bandol, le **29 MAI 2020**

Jean-Paul JOSEPH.  
Maire de Bandol,



*Pour le Maire*  
Valérie BOURON  
8ème Adjointe  
Déléguée à la Sécurité